

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 508

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 45

I. – À l’alinéa 36, substituer à la lettre :

« x »

la lettre :

« y ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le projet de loi en faveur des revenus du travail.